

COMMUNE

Jullouville

LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

pour protéger la biodiversité et la santé des habitants



2 306 habitants
21 km²
zéro phyto
Granville Terre & Mer (Communauté de communes)
Département de la Manche

L'ESSENTIEL

Jullouville figure parmi les communes les plus impactées par la chenille processionnaire du pin dans le département de la Manche. Cette chenille s'attaque principalement au pin, conduisant à la mort de l'arbre si la déprédation des pins a lieu chaque année. Ces chenilles sont également très urticantes et leur impact sanitaire est important pour l'Homme et pour les animaux d'élevage ou de compagnie. La municipalité, avec la collaboration de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) de la Manche, lutte dans ses espaces communaux tout en informant et en accompagnant les résidents à mettre en place des moyens de lutte efficace dans les propriétés colonisées.

L'ORIGINE DU PROJET

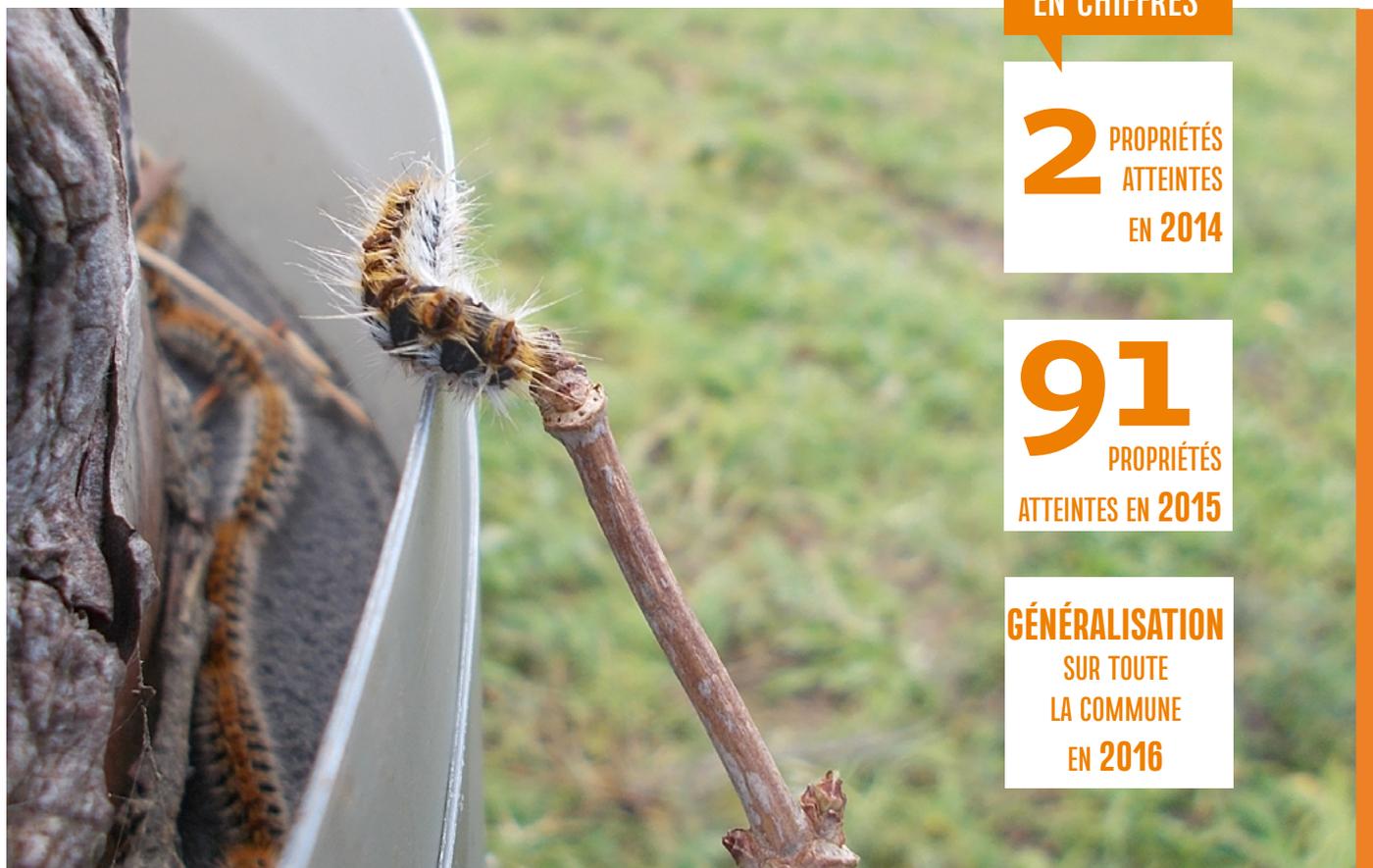
Depuis quelques années, les chenilles processionnaires du pin, *Thaumetopoea pityocampa*, remontent le long du littoral du département de la Manche. En 2014, lorsque le garde-champêtre de Jullouville voit les premiers nids sur la commune, il ne soupçonne pas qu'il s'agit de nids de chenilles processionnaires du pin, mais simplement de quelques toiles d'araignées logées en hauteur sur quelques pins maritimes. Et pour cause, les chenilles processionnaires n'ont encore jamais été vues sur la commune. Très rapidement, il va les identifier, procéder à la coupe des branches infestées, mais la lutte reste insuffisante.

EN CHIFFRES

2 PROPRIÉTÉS
ATTEINTES
EN 2014

91 PROPRIÉTÉS
ATTEINTES EN 2015

GÉNÉRALISATION
SUR TOUTE
LA COMMUNE
EN 2016



L'ACTION PAS À PAS

Jullouville est une petite commune balnéaire dont les pins sont situés majoritairement dans les propriétés privées des résidences secondaires (65 % des logements), regroupées pour l'essentiel le long du littoral. La lutte contre la processionnaire du pin s'avère d'autant plus difficile que ces résidences sont souvent inoccupées l'hiver, au moment où les chenilles sont en pleine activité. Dès 2015, les agents cherchent des moyens de lutte pour répondre aux 91 propriétés nouvellement infestées.

SE FAIRE ACCOMPAGNER

Une collaboration se met en place naturellement entre la commune et la FDGDON, la fédération étant déjà largement identifiée comme l'organisme à contacter sur le territoire en cas de présence de nids de frelons asiatiques, de rongeurs aquatiques invasifs, etc. Cette coopération tombe à pic, car la FDGDON travaille parallèlement sur la processionnaire du pin, recensant les techniques de lutte performantes et de gestion des déchets de chenilles ou papillons récupérés.

AGIR SUR L'ESPACE PUBLIC

La collectivité prend les mesures nécessaires sur la voie publique avec une tolérance zéro chenille. Elle procède à la coupe des branches infestées et leur brûlage immédiat. Lorsque les nids sont situés trop haut, elle fait intervenir ponctuellement une entreprise disposant d'une nacelle pour éradiquer les nids. Les agents réalisent également un brûlage thermique quand ils rencontrent une procession progressant sur un trottoir, contre un mur, etc.

PUBLIER UN ARRÊTÉ MUNICIPAL

La plupart des pins étant sur des terrains privés, la municipalité publie un [arrêté municipal](#) en février 2016, incitant les propriétaires et locataires de terrains infestés à prendre toutes les mesures nécessaires pour détruire et éradiquer les colonies. Difficile à appliquer dans la réalité, surtout quand les résidents concernés n'habitent pas sur la commune ou que les pins attaqués ne sont pas visibles depuis la rue.

INFORMER

Pour que la lutte soit efficace, il faut sensibiliser le maximum d'acteurs du territoire pour avancer ensemble. Deux rencontres sont organisées par la municipalité et la FDGDON pour informer et donner les moyens pour agir. Pour chacune de ces rencontres, la municipalité convie les habitants, mais également, les élus et les agents des communes voisines, les professionnels du secteur, les partenaires forestiers du territoire, etc. Plus d'une centaine de personnes sont présentes à chaque réunion.

La première rencontre, en 2017, fait suite à l'arrêté pris par le maire. Elle informe sur les dangers des chenilles pour la santé humaine et animale et rend compte des moyens de lutte performants. Les habitants ne connaissent alors rien sur la chenille, il faut expliquer, leur apporter des solutions tout en neutralisant les idées reçues ou

les mauvaises interprétations. Par exemple, certains résidents récupèrent les chenilles dans des éco-pièges, mais les jettent ensuite avec les déchets ménagers. Sur ce territoire, les déchets ne sont pas incinérés mais enfouis, facilitant alors la dissémination des chenilles l'année suivante.

Une seconde rencontre a lieu l'année suivante sous forme de conférence, avec l'intervention d'un ingénieur de l'INRA, Jean-Claude Martin, spécialiste de la chenille processionnaire du pin (voir [présentation](#)).

ÉCHANGER AVEC LES PROFESSIONNELS

Une réunion a également lieu avec les professionnels de lutte et les élagueurs/grimpeurs du territoire qui sont susceptibles d'intervenir chez les particuliers. La réunion porte sur la biologie de l'espèce, les techniques de lutte, etc. Il s'agit d'offrir aux professionnels les connaissances suffisantes pour être le plus performant possible. La FDGDON réalise ensuite un annuaire des entreprises à contacter en cas d'invasion, destiné aux collectivités et aux particuliers.

ACCOMPAGNER LES HABITANTS

Pour les habitants, la mairie reste toujours la première porte d'entrée en cas de problème. Pour y faire face, la collectivité crée une [boîte à outils](#) disponible sur le site web de Jullouville, regroupant les documents de la FDGDON sur la processionnaire du pin, un bon de commande d'éco-piège, l'arrêté municipal, un document de l'INRA, etc.

Pour chaque première sollicitation de résident, l'agent réfèrent lui envoie systématiquement un mail reprenant en partie la boîte à outils accompagnée

d'informations complémentaires.

Même si ce n'est pas de son ressort, la municipalité vient également en aide aux habitants qui rencontrent des difficultés pour installer un nichoir ou un éco-piège, brûler une procession, etc.

DÉTRUIRE LES COLONIES

Pour se débarrasser des chenilles, les particuliers peuvent brûler le sac les contenant dans un barbecue - le brûlis étant interdit par arrêté préfectoral - mais cette solution est particulièrement fastidieuse : le sac contient les chenilles, mais surtout beaucoup de terre, ralentissant considérablement l'incinération des colonies. Pour éviter cette solution trop contraignante et pas toujours applicable, la municipalité investit dans un congélateur de grande taille et les particuliers sont invités au printemps à déposer leur sac en Mairie. Inutile de le placer dans son congélateur personnel : les sacs sont souvent trop volumineux, et surtout, la température reste insuffisante pour les détruire. Placés dans le congélateur municipal pendant quelques jours, à -24 °C, température idéale pour éliminer les chenilles, le contenu des sacs est ensuite déposé dans un terrain municipal.



LE PARTENAIRE pour vous accompagner

Pour le réseau FREDON-FDGDON de Normandie et avec le concours de l'Agence Régionale de Santé Normandie, dans le cadre du Plan Santé Environnement, la [FDGDON](#) de la Manche a mené [plusieurs expérimentations et actions](#) depuis 2016, notamment :

- ▶ [Recensement des techniques de lutte](#) adaptées.
- ▶ Expérimentation d'élimination des déchets de lutte par congélation.
- ▶ Recensement des professionnels de lutte du département de la Manche et information sur la problématique.
- ▶ Collaboration avec les collectivités volontaires, pour informer les habitants par le biais de fiche technique, bulletin municipal, etc. Une réunion peut également être organisée. La fédération propose aux collectivités des pièges à chenilles de qualité en commande groupée. Les pièges sont déposés au référent de la municipalité qui se charge de répondre aux demandes de pièges des habitants. Cette solution offre l'opportunité de disposer rapidement d'un éco-piège à un prix raisonnable sans parcourir des kilomètres.
- ▶ Information donnée chaque année à toutes les collectivités du département de la Manche concernant la progression des chenilles processionnaires.
- ▶ Plus globalement, FREDON Normandie organise des formations d'une journée sur les espèces à enjeux sanitaires - dont la chenille processionnaire - pour les collectivités, élus et agents. Lors de la première session, Jullouville est venue témoigner de la lutte engagée sur la commune.

Antoine METAYER / FDGDON de la Manche
Tél. : 02 33 05 89 89 - fdgdon@fdgdon50.fr
<https://www.fdgdon50.com>

Déborah MARIE / FREDON Normandie
Tél. : 06 84 88 55 24 - 02 31 46 96 56
deborah.marie@fredon-normandie.fr
1 rue Léopold Sédar-Senghor - 14460 Colombelles

Voir aussi la page web de l'ARS sur [les chenilles urticantes de Normandie](#)

2 RAISONS POUR AGIR

- 1 Protéger la santé humaine et les animaux de compagnie.
- 2 Protéger les pins.

CHANGEMENT CLIMATIQUE... et la chenille redémarre

Les chenilles sortent du nid la nuit pour dévorer les aiguilles de pin. Cette sortie nocturne est soumise à deux conditions : le nid doit avoir bénéficié d'une température minimale de 9 °C durant la journée et la température de l'air doit être supérieure à 0 °C durant la nuit. Le réchauffement hivernal augmente la survie des chenilles en leur laissant terminer leur développement dans des régions où les conditions climatiques leur étaient auparavant hostiles.



COMBINER les méthodes de lutte

Jullouville ne cherche pas à éradiquer les chenilles processionnaires. Il s'agit de les maintenir à un niveau de pression acceptable. Pour être efficace, la municipalité incite à associer plusieurs [moyens de lutte](#) :

- ▶ L'échenillage ou la coupe et le brûlage de la branche supportant le nid en hiver. Il est possible de le faire soi-même pour des arbres de faible hauteur, mais avec des équipements de protection individuelle adaptés.
- ▶ Le piège à chenilles à poser en décembre. La descente se fait ponctuellement en fonction des conditions climatiques/météo en janvier-février. Le sac doit contenir suffisamment de terre pour tromper les chenilles. Il faut vérifier régulièrement la collerette pour s'assurer qu'elle ne contient pas d'aiguilles de pin obstruant l'entrée du sac.
- ▶ Le nid à mésanges charbonnières pour favoriser la prédation naturelle de chenilles et maintenir la population à un niveau de pression acceptable. Ces oiseaux sont de grands consommateurs de chenilles processionnaires à tous les stades de leur développement. Il ne faut pas nourrir les mésanges en hiver afin que la prédation naturelle soit la plus importante possible. Le nid s'installe en novembre ou décembre, un peu avant que les couples repèrent où ils vont nicher.
- ▶ Le gîte à chauve-souris pour la prédation des papillons de nuit n'est pas - pour l'instant - conseillé, car la commune dispose naturellement de beaucoup de colonies de chauves-souris.

CLÉS DE LA RÉUSSITE

La coordination entre les acteurs et les relais techniques locaux est essentielle.

La collectivité étant très impliquée auprès de ses administrés, elle encourage les actions entreprises par les particuliers.

La communication sur les moyens de lutte disponibles est réalisée au moment où les habitants portent un intérêt au chenilles processionnaires, car elles créent un impact sur leur environnement direct. Voir aussi [Reportage France 3](#).

PERSPECTIVES

Les chenilles sont là tous les ans depuis plusieurs années maintenant et la lutte va continuer ces prochaines années. Jullouville est un moteur sur le territoire, le dispositif mis en place par la commune et la FDGDON va être étendu à d'autres collectivités.

LES DERNIERS arrêtés préfectoraux (2023)

Relatifs à la lutte obligatoire contre les chenilles urticantes, les ambrosies et la berce du Caucase.

[Calvados](#) (14), [Eure](#) (27), [Manche](#) (50), [Orne](#) (61) et [Seine-Maritime](#) (76).

UN DOCUMENT auxiliaire !



[Les clés pour lutter contre la processionnaire du pin](#) INRA, maj 2017, 24 p. - Guide pour connaître et gérer l'espèce et éviter sa prolifération.

CONTACT

Mairie

Place René Joly - 50610 Jullouville

Mail : mairiejullou@orange.fr

Tél. : 02 33 91 10 20



POINTS DE VIGILANCE

► La lutte est à ce jour d'initiative privée : les propriétaires choisissent les moyens de lutte qu'ils vont utiliser et les financent. Une coordination territoriale est donc nécessaire.

► Les zones de résidences secondaires sont à surveiller l'hiver, à un moment où ces habitations sont inoccupées alors que les chenilles sont en activité. Quand ces parcelles sont des zones de non-lutte, mais infectées, elles impactent les propriétés voisines ou la voie publique.

► Pour être efficaces dans la lutte contre les chenilles, les modes opératoires choisis doivent être respectés. Par exemple, un nichoir à mésanges sera utilisé au printemps suivant si son lieu d'implantation, son orientation et d'autres paramètres obéissent parfaitement aux exigences des mésanges.

ILS LE FONT AUSSI

Saint-Pair-sur-Mer (50) : est également très impliquée dans la mise à disposition des [moyens de lutte disponible](#) pour ses administrés.

Annville (50) : a lancé un programme soutenu d'[installation de nichoirs](#) à mésanges charbonnières sur la commune.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable décembre 2021, mise à jour : juillet 2023

Rédaction/mise en page : Catherine LARINIER (ANBDD)
Relecture : Sophie LECUIT, Romain DEBRAY (ANBDD)
Remerciements : Emmanuel OST (Jullouville) et Antoine METAYER (FDGDON de la Manche)
Photos : Emmanuel OST (Jullouville)
ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe 76100 ROUEN - www.anbdd.fr